

Enregistrement des activités courantes

Entreprise PATELLE

Objectifs :

- Calculer la TVA due selon le régime du réel normal pour des livraisons de biens,
- Traiter les opérations intracommunautaires : acquisitions et livraison de biens,
- Traiter les exportations,
- Présenter une déclaration de TVA modèle CA3,
- Enregistrer les écritures relatives à la TVA à la fin mois,

Pré-requis : Cours et TD sur l'enregistrement des opérations courantes.

Matériel nécessaire :

- Pan de comptes,
- Tableur Excel,
- Sujet sur document ou à l'écran,
- Tableaux vides (documents ou tableaux Excel).

Possibilités d'utilisation :

- Sujet du TD au format Word,
- Balance au format Excel,
- Utilisation ou non des tableaux fournis au format Excel,
- Sujet possible pour un contrôle.

Corrigé : Disponible (fichiers Excel).

Déroulement :

A partir de la situation des comptes de l'entreprise :

1°) Analyse d'opérations : nature et conséquences pour la TVA.

2°) Evaluation du montant de la TVA à décaisser.

3°) Présentation d'une déclaration de chiffre d'affaires (CA3).

4°) Enregistrement au journal de l'écriture relative à la déclaration de TVA, et de la TVA due versée au Trésor Public.

Durée :

Environ 1 à 2 heures selon les supports utilisés et niveau d'autonomie de l'étudiant.

TABLE DES MATIERES

1. Enoncé.....	3
2. Travail à faire.....	3
3. Document.	3
4. Annexes.	4
4.1. Annexe 1.....	4
4.2. Annexe 2.....	4
4.3. Annexe 3.....	5
4.4. Annexe 4.....	6

1. Enoncé.

La **Société PATELLE** réalise différentes activités de livraisons de marchandises en France, en Europe et hors Union Européenne.

On vous communique les documents et annexes suivants :

- Document : Opérations réalisées au cours du mois de mai.
- Annexe 1 : Tableau d'analyse des opérations du mois de mai.
- Annexe 2 : Tableau d'évaluation de la TVA nette due.
- Annexe 3 : Bordereaux de saisie.
- Annexe 4 : Déclaration de TVA modèle CA3

2. Travail à faire.

1°) Préciser pour chaque opération réalisée au cours du mois de mai, sa nature et les conséquences pour la TVA.

2°) Evaluer le montant de la TVA à décaisser au titre du mois d'octobre.

3°) Etablir la déclaration de chiffre d'affaires (CA3) relative à la TVA du mois de mai.

4°) Enregistrer au journal l'écriture relative à la déclaration de TVA, fin mai.

5°) La TVA due est versée au Trésor Public, par chèque bancaire, le 20 mai. Enregistrer l'écriture relative à ce règlement.

3. Document.

Opérations du mois de mai – Société PATELLE	
Chiffre d'affaires (HT) :	
Ventes de marchandises en France.	80 000,00
Ventes de marchandises au Canada.	10 000,00
Ventes de marchandises en Espagne.	12 000,00
Achats de biens et services (HT) :	
Achats de marchandises en France.	40 000,00
Achats de marchandises en Italie.	20 000,00
Acquisitions de biens immobilisés (HT) :	
Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les livraisons auprès d'un fournisseur allemand identifié.	14 000,00

4. Annexes.

4.1. Annexe 1.

Opérations réalisées au cours du mois de Mai - Société PATELLE			
Opérations réalisées	Montants HT	TVA 20%	Nature des opérations réalisées Conséquences fiscales pour la TVA
Chiffre d'affaires (HT) :			
Ventes de marchandises en France.	80 000,00		
Ventes de marchandises au Canada.	10 000,00		
Ventes de marchandises en Espagne.	12 000,00		
Achats de biens et services (HT) :			
Achats de marchandises en France.	40 000,00		
Achats de marchandises en Italie.	20 000,00		
Acquisitions de biens immobilisés (HT) :			
Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les livraisons auprès d'un fournisseur allemand identifié.	14 000,00		

4.2. Annexe 2.

Evaluation de la TVA nette due - Société PATELLE	
Opérations	Montant
TVA collectée sur ventes en France (1)	
TVA due Intracommunautaire (2)	
Total TVA due (3) = (1) + (2)	
TVA déductible sur autres biens et services (4)	
TVA déductible sur immobilisations (5)	
Report de crédit de TVA précédent (6)	
Total TVA déductible (7) = (4)+(5)+(6)	
TVA à décaisser du mois (1) - (5)	
ou Crédit de TVA à reporter (7) - (3)	

4.3. Annexe 3.

Bordereau de saisie - Mois de mai N - Société PATELLE					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit

Bordereau de saisie - Mois de juin N - Société PATELLE					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit

4.4. Annexe 4.

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES						
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	0979	04	Exportations hors UE	0032	
02	Autres opérations imposables	0981	05	Autres opérations non imposables	0033	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	0044	06	Livraisons intracommunautaires	0034	
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	0031	6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	07	Achats en franchise	0037	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040	7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043	
3C	Régularisations..... (Important : cf. notice)	0036	7B	Régularisations..... (Important : cf. notice)	0039	
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER						
TVA BRUTE			Base hors taxe	Taxe due		
Opérations réalisées en France métropolitaine						
08	Taux normal 20 %	0207				
09	Taux réduit 5,5 %	0105				
9.B	Taux réduit 10 %	0151				
Opérations réalisées dans les DOM						
10	Taux normal 8,5 %	0201				
11	Taux réduit 2,1 %	0100				
12					
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)						
13	Ancien taux	0900				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950				
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600			
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A. </div>			16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15) ..		
			17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires ..	0035	
			18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco ..	0038	
TVA DÉDUCTIBLE						
19	Biens constituant des immobilisations		0703			
20	Autres biens et services		0702			
21	Autre TVA à déduire		0069			
(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice]						
22	Report de crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		8001			
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text" value=""/> %					
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)					
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujétis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)		0709			
CRÉDIT			TAXE À PAYER			
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)		
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005	30	Sommes à imputer, y compris acompte congés	9989	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA)	8003	31	Sommes à ajouter, y compris acompte congés	9999	
(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)			AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29 – 30 + 31)	9991	
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31 – AB) ..		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).